



cnris point org
Volume 4 Numéro 1
Janvier 2007

Le CNRIS en action

Coordonnées: 3255, rue Foucher, Trois-Rivières (Québec). G8Z 1M6
Tél : (819) 379-7732 poste 222
Télé : (819) 379-5155 Site Internet: www.cnriss.org

Dans ce numéro :

Comité d'éthique de
La recherche
conjoint... 1

Colloque
Autonomie et
Protection..... 2

Délégation
française.... 3

Programme de
diffusion et de
Transfert des
connaissances 4

À ne pas manquer
dans notre prochaine
parution..... 5

*Changement
au Comité d'éthique
de la recherche conjoint CRDI-TED*

Geneviève Paquette



Mme Geneviève Paquette s'est jointe officiellement à l'équipe du Comité d'éthique de la recherche conjoint destiné aux CRDI-TED, le 21 décembre 2006 pour un mandat d'une année. Elle succède ainsi à Mme Suzanne Vincent qui a obtenu un poste de professeure au Collège Lafleche de Trois-Rivières.

Nous profitons de cette tribune pour offrir à Mmes Paquette et Vincent nos meilleurs vœux de succès dans l'atteinte de leurs objectifs.

C'est avec un grand plaisir que je prends la relève de Mme Suzanne Vincent à la coordination du CÉRC/CRDI-TED. En attente de recevoir ma maîtrise en psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, j'ai vu en ce poste une belle occasion d'acquérir de l'expérience de travail dans un domaine qui m'intéresse vivement! Des travaux de recherche et de rédaction réalisés pour le CNRIS au cours de la dernière année m'ont également permis de me familiariser avec certaines tâches qui sont les miennes aujourd'hui.

La prochaine année s'annonce bien remplie pour le CÉRC/CRDI-TED. En effet, depuis le mois d'octobre, le comité a débuté les évaluations des nouveaux projets de recherche qui impliquent les CRDI qui en sont porteurs (CR Lisette-Dupras, CRDI Pavillon du Parc et CSDI Mauricie/Centre-du-Québec).

Ce n'est qu'un début, puisque quelques

CRDI, ayant été approchés à cet effet l'automne dernier, semblent intéressés à prendre des ententes d'endossement et de délégation avec les trois CRDI administrateurs du comité, cela dans le but de faire évaluer par ce dernier les projets qui les concernent.

Il va sans dire que le CÉRC/CRDI-TED souhaiterait voir l'ensemble des CRDI prendre une telle entente sous peu, puisque le respect et la protection des personnes qui prêtent leur concours à des activités de recherche constitue la raison d'être du comité!

À bientôt,

Geneviève Paquette

Coordonnatrice du CÉRC/CRDI-TED

819 379-7732, poste 276

Colloque autonomie et protection Barreau du Québec



Vendredi le 26 janvier 2007, se tenait à Longueuil, le colloque « AUTONOMIE ET PROTECTION » offert par le Service de la formation continue du Barreau du Québec. Plus de **100** participants ont assisté à la présentation des conférenciers dont celle de M. Daniel Boisvert, Ph. D, directeur du Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (CNRIS).

La conférence de M. Boisvert intitulée *La déficience intellectuelle et la justice : présumé coupable?* portait sur plusieurs aspects :

- Rappel de « l'affaire Marshall » - Erreur sur la personne
 - Quelles différences avec la maladie mentale ?
 - La déficience intellectuelle : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas
-
- Quelles sont les origines de la déficience intellectuelle?
 - Quels sont les besoins spécifiques de ces personnes?
 - La déficience intellectuelle et les délits face à l'appareil judiciaire
 - Défis d'équité et de justice sociale

En conclusion de sa conférence, M. Boisvert a conscientisé les participants à l'urgence de passer à l'action, comme le mentionnait l'Association québécoise d'intégration sociale (AQIS), et de concrétiser certaines actions importantes :

- ⇒ Des services de réadaptation et de réhabilitation pour les contrevenants;
- ⇒ Des actions visant à favoriser l'élaboration de protocoles d'ententes;
- ⇒ De l'adaptation des pratiques policières, judiciaires et correctionnelles;
- ⇒ De tribunaux spécialisés pour traiter les causes impliquant ces personnes (réf. recommandation de la Bâtonnière du Québec.

Référence : BOISVERT, D. (2007). La déficience intellectuelle et la justice : présumé coupable? Dans *Service de la formation continue du Barreau du Québec 2007*, Autonomie et Protection, Vol. 261, pp.63-78. Cowansville : les éditions Yvon Blais.

Les textes publiés et présentés lors de ce colloque sont disponibles sur demande, au cnris@ssss.gouv.qc.ca

*Nos collègues français
S'intéressent au CNRIS.
Une collaboration
appréciée*



*Un congrès
et ses retombées ...*

Le 16 décembre 2006, le CNRIS était présent à Paris.

En effet, le directeur du CNRIS, répondant à une invitation du directeur de la région de France de l'AIRHM, a présenté la structure et le fonctionnement du CNRIS. Cette invitation fait suite à une présentation fort bien réussie du président du CNRIS, **M. Claude Belley**, lors du congrès de Lausanne de 2006.

Nos collègues français souhaitent développer une structure de soutien à la recherche en déficience intellectuelle qui viendrait combler les forces des établissements et des

chercheurs universitaires.

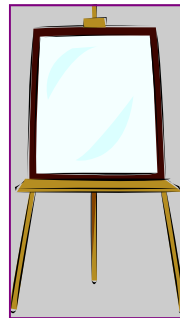
Les programmes du CNRIS ont également fait l'objet d'une discussion intéressée et intéressante.

Nous aurons certainement des suites à cette démarche de collaboration durant l'année 2007.

D'ici là, nos souhaits de succès accompagnent l'initiative française.

Bravo pour cette initiative!

*Diffusion et transfert
des connaissances
Fin du programme sous
sa forme actuelle*



Lors de sa réunion du 16 novembre 2006, le Conseil d'administration du CNRIS a résolu de mettre fin au « **Programme de diffusion et de transfert des connaissances** » à compter du 31 décembre 2007.

Les raisons principales qui motivent cette décision sont que ce programme est offert aux CRDI depuis déjà quatre années maintenant et que les demandes se font de moins en moins nombreuses.

De plus, le CNRIS se voulant plus initiateur de projets, il considère que ses objectifs en regard de ce programme sont maintenant atteints.

Les professeurs ont été avisés récemment de cette décision.

Les CRDI pourront, pour une dernière année, se prévaloir de l'offre des cours suivants avec une subvention du CNRIS :

- (1) *Pratiques d'intervention favorisant l'autodétermination chez des personnes présentant une déficience intellectuelle.*
- (2) *Programme d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle pour les personnes présentant des incapacités intellectuelles modérées.*
- (3) *L'importance des repères éthiques pour notre pratique.*
- (4) *Programme de sensibilisation à l'intervention réseau auprès de la famille dont un membre vit avec une déficience intellectuelle.*

À surveiller dans notre prochaine parution...



Bourse postdoctorale 2007

Prix de reconnaissance
Maurice Harvey 2007

